



## Communiqué de presse

20 juin 2019

### Règlement bio : l'appel des organisations françaises de la bio avant une étape décisive de la négociation européenne ce 24 juin

#### **Cohérente, exigeante et durable : voilà la bio que nous défendons !**

L'agriculture biologique connaît un développement spectaculaire : en France, au cours des trois dernières années, les surfaces ont crû de 50%<sup>1</sup>. Quant au marché, il a bondi de plus de 60%, signe que la Bio apporte aux consommateurs les réponses qu'ils attendent en matière de santé, d'environnement et de qualité.

Cette confiance repose sur un cahier des charges exigeant et très contrôlé que les agriculteurs, transformateurs et distributeurs engagés de la filière bio ont contribué à écrire avec les pouvoirs publics depuis trente ans.

Depuis 2014, les institutions européennes négocient pour réviser ce cahier des charges et ce 24 juin les Etats membres doivent se prononcer sur de nouvelles propositions de la Commission européenne. Le SYNABIO (Syndicat National des transformateurs bio), le SYNADIS BIO (Syndicat national des distributeurs bio), et leur fédération NATEXBIO, ainsi que la FNAB (Fédération Nationale d'Agriculture Biologique) et FOREBIO (association de coopératives 100 % bio) alertent sur des risques de reculs.

#### **A propos de la densité et la taille des élevages de volailles**

En autorisant les élevages de poules pondeuses à plusieurs niveaux - ce qui revient à multiplier les densités d'animaux par 2 voire 3 - en supprimant les tailles limites de bâtiments pour les volailles de chair, les nouvelles règles éloignent le cahier des charges de ses exigences initiales.

#### **Sur les co-formulants**

Le nouveau règlement prévoit d'autoriser des substances issues de la chimie de synthèse pour renforcer l'activité des traitements naturels traditionnellement utilisés en Bio (décoctions de plantes, huiles naturelles, etc). Cette disposition introduite par la Commission pour combler un vide juridique est une aberration au regard des principes de la Bio. Nous pensons qu'il est possible d'y remédier via la rédaction des listes de traitements naturels autorisés en agriculture biologique. Encore faudrait-il que cet enjeu soit à l'ordre du jour des négociations !

#### **Sur la périodicité des visites de contrôle**

Enfin, le règlement introduit des dérogations qui permettront d'espacer les visites de contrôle de un an aujourd'hui à deux ans à compter de 2021. Ces dérogations doivent être encadrées de manière

---

<sup>1</sup> D'après les chiffres de l'Agence Bio publiés le 4 juin 2019.

stricte et nous nous inquiétons de ne voir aucune proposition en ce sens de la part des Etats membres ou de la Commission.

Les acteurs de la négociation doivent prendre en compte les positions des professionnels engagés de la bio. Sinon, le cahier des charges permettra demain à certains intérêts de l'industrie agroalimentaire et de la grande distribution de tirer la Bio vers le bas, ce que nous ne souhaitons pas.

N'oublions pas que les fondamentaux de l'agriculture biologique, loin d'être un frein pour son développement, sont la condition même de son succès ! Sans une action forte de la France et de ses partenaires, la confiance des consommateurs risque de s'éroder, fragilisant un modèle unique pourtant créateur de valeur pour tous.

Jean-Marc Lévêque, Président du SYNABIO, a déclaré : « *Nous nous félicitons de la prise de position du Ministre de l'agriculture qui vient d'affirmer clairement son opposition au développement des serres chauffées en agriculture biologique. Cela va dans le sens de la bio cohérente, exigeante et durable que nous souhaitons. Il faut maintenant aller plus loin : le Président de la République, le Ministre de l'agriculture, les eurodéputés et la Commission européenne doivent eux aussi se mobiliser pour préserver les valeurs et le futur de la Bio. Nous espérons que le nouveau Parlement européen, où les enjeux de la transition écologique devraient être mieux pris en compte, portera une ambition forte pour le label bio.* »

***Le Synabio est une organisation experte et innovante, fédératrice des entreprises de la bio. Elle protège leurs intérêts et permet de développer leur influence pour contribuer, dans un esprit de filière, à la construction d'une bio cohérente, exigeante et durable.***

***Le Synadis Bio défend depuis 1999 les intérêts des magasins spécialisés certifiés bio. Près de 1 300 sont adhérents : enseignes nationales, indépendants ou groupements.***

***La fédération Natexbio mobilise ses membres, en particulier le Synabio et le Synadis bio, dans le cadre de leurs relations avec la multiplicité d'acteurs publics et parapublics.***

***Forébio rassemble 15 groupements économiques 100% bio, soit plus de 60% des abattages de viandes bio en France, 30% de la collecte de lait, 20% des Fruits et Légumes et 20% des céréales, ainsi que des groupements en oeufs bio et volailles de chair bio.***

***La Fnab est une association regroupant 10 000 fermes biologiques réunies pour défendre l'agriculture biologique, ses producteurs et productrices.***